



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 2 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 22

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non
excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-six, le 2 février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 26 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Communay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Laurent BICARD (Chaponnay)
M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon)
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
M. Denis CATHEBRAS (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)
Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Martine JAMES (Communay)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

N°2026-03-5.5.1
02/02/2026

Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus

Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les départements et les régions.

Il revient à ces collectivités et EPCI d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain ;
- Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

La période concernée par cet état est celle de l'année qui précède celle pour lequel le budget est voté. Ainsi, pour l'adoption des budgets de l'année N, il conviendra de présenter un état portant sur les indemnités & rémunérations perçues par les élus en année N-1.

Toutes les indemnités de fonction doivent figurer dans cet état récapitulatif, ainsi que toutes autres formes de rémunération.

La loi impose de communiquer cet état récapitulatif chaque année aux conseillers.

S'agissant du calendrier de la communication de l'état récapitulatif, les articles du CGCT précisent qu'elle doit avoir lieu « avant l'examen du budget ». Le débat d'orientation budgétaire, qui intervient avant l'examen du budget, semble donc remplir au mieux les conditions fixées par cet article.

Indemnités versées au titre de tout mandat et de toute fonction – Année 2025			
Elus	EPCI et Syndicats mixtes	Fonctions exercées	Montant annuel brut
BALLESIO Pierre	Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	Président	33 295.20 Euros
	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon	Vice-Président	2 915.16 Euros
VARIGNY Nicolas	Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	1 ^{er} Vice-Président	12 198.36 Euros
	Syndicat mixte d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise	Vice-Président	7 842.84 Euros
	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon	Vice-Président	2 915.16 Euros
BOULUD Michel	Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	2 ^{ème} Vice-Président	12 198.36 Euros
	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon	Président	7 285.44 Euros
BONNEFOY Mireille	Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	3 ^{ème} Vice-Président	12 198.36 Euros
ABELLAN Timotéo	Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	4 ^{ème} Vice-Président	12 198.36 Euros
SCOTTI Mattia	Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	5 ^{ème} Vice-Président	12 198.36 Euros
	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon	Vice-Président	2 915.16 Euros
CHONÉ Jean-Philippe	Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	6 ^{ème} Vice-Président	12 198.36 Euros
	Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise	Vice-Président	4 611.96 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de l'état annuel.

Télétransmise en Préfecture le - 6 FEV. 2026

Affichée le

Certifiée exécutoire le - 6 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLESIO

Président

